



Paris, le 21 septembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le « Permis à 1 € par jour » ouvert à 20 000 jeunes supplémentaires chaque année

Le « Permis à 1 € par jour » qui profite, d'ores et déjà, à près de 80 000 jeunes chaque année a été renforcé pour élargir le cercle des bénéficiaires aux jeunes, dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi, qui ne peuvent bénéficier d'une caution parentale. À la demande de l'État, ceux-ci peuvent désormais y accéder grâce à la garantie des prêts à hauteur de 50% apportée par le Fonds de cohésion sociale géré par la Caisse des Dépôts. Les 50% restants sont pris en charge par les établissements de crédit partenaires. Il s'agit chaque année de faciliter l'accès à 20 000 candidats supplémentaires, jusque-là écartés du crédit bancaire.

Le « Permis à 1 € par jour » existe depuis maintenant 5 ans. Près de 11% des jeunes qui s'inscrivent à l'épreuve du permis de conduire chaque année en bénéficient. Il permet aux jeunes entre 16 et 25 ans de se présenter à la formation du permis de conduire auto ou moto grâce à un prêt à taux zéro. Le crédit ainsi obtenu (600, 800, 1 000 ou 1 200 €) est remboursable à raison de 30 € par mois sur une durée de 20 à 40 mois. Les intérêts sont pris en charge par l'État.

Pour en bénéficier...

La Caisse des Dépôts a noué des partenariats avec deux réseaux qui luttent pour l'insertion – les Missions locales et l'association Crésus – et cinq établissements de crédit qui participent déjà au dispositif du Permis à 1 € par jour : les Caisses d'Épargne, le Crédit Mutuel, BNP Paribas, LaSer Cofinoga et la Banque de la Réunion.

Le candidat intéressé doit se rendre dans une des 4 500 écoles de conduite agréées « Permis à 1 € par jour » qui lui établit un devis avec lequel le jeune peut solliciter l'un des 20 établissements financiers partenaires du dispositif. Si le prêt ne trouve pas l'appui d'une garantie personnelle du demandeur ou d'un tiers, ce dernier peut s'adresser à une Mission locale ou à l'association Crésus. Il sera alors pris en charge par un accompagnateur qui l'aidera dans ses démarches pour obtenir son prêt.

Pour plus d'informations :
www.securite-routiere.gouv.fr
www.permis-de-conduire.gouv.fr

Contacts presse

Porte parole du ministère de l'Intérieur
Pierre-Henry BRANDET

01 40 07 20 34

Sécurité routière
Alexandra THÉRIZOL

01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90

Caisse des Dépôts
Alexis NUGUES / Isabelle SAUVAL-DUPUY

01 58 50 40 00